

5830
/ 62

Ambassade de Belgique

Tokio

13 mars 1930.

C
Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 5 mars courant, n° 2303, Administration des Beaux Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, vous avez bien voulu me transmettre, pour examen, copie d'une lettre de M. de Passompierre, Ambassadeur de Belgique au Japon, qui demande quelques tableaux pour orner l'hôtel de notre Ambassade à Tokio.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que nous ne possédons pas, actuellement, dans nos réserves, des tableaux dont les sujets et dimensions répondraient aux désirs de M. de Passompierre. D'ailleurs, en raison des dépôts nombreux qui ont été effectués récemment dans les Ministères, etc.. nous ne conservons plus dans nos réserves que des tableaux de valeur. Au surplus, nous pensons qu'il n'est pas souhaitable que nos Musées fassent le dépôt de leurs tableaux en des pays lointains. Nous avons signalé dernièrement combien il est nécessaire d'aller se rendre compte, sur place, de l'état de conservation de nos oeuvres et avons proposé de nous autoriser à faire périodiquement des visites dans les Musées de province, ministères, etc.. qui ont reçu en dépôt des oeuvres appartenant à nos collections.

Nous ferons remarquer également que l'arrêté royal en date du 30 août 1921, réglant les dépôts des oeuvres d'art, à titre précaire, impose par son article 5, à l'administration qui réclame et accepte le dépôt d'une

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

oeuvre, l'obligation de " la restituer à tout instant, dès que le Ministre
croit devoir lui donner une autre destination, et au plus tard dans le mois
de la réclamation ". Cette dernière clause ne pourrait sans doute être exé-
cutée dans le cas qui nous occupe.

Le Conservateur en chef,

MINISTERE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 5 mars 1930.
52, boulevard du Régent

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

e Section

N° 2303.

N B - Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

Annexe.

Yank
7

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous transmettre, avec
prière d'examen, la copie ci-jointe d'une lettre
qui m'est envoyée par M. Bassompierre, ambassadeur
de Belgique au Japon., qui désirerait obtenir
quelques oeuvres prélevées sur les réserves des
musées royaux des Beaux-Arts pour orner l'Hôtel
de notre Ambassade à Tokio.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

Edouard

A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts.

N° 79.

Tokio, le 28 janvier 1930.

Monsieur le Ministre,

Les tableaux et gravures que vous avez bien voulu me confier pour la décoration de l'Ambassade sont bien arrivés et contribuent grandement au bon aspect de l'hotel. Je vous en exprime toute ma gratitude.

Le tableau de M.Maes (Travaux des Champs) occupe un panneau du grand hall qui est aussi la salle de bal. Lui font face sur un panneau très long les deux gravures de Jean Donnay et celle de Douhaert.

Le tableau de E.Lecomte (Vendanges) occupe le panneau principal de la salle à manger. La "Nature-Morte" de M.W.Wagemans est dans le boudoir du 1er étage.

7

Dans les deux salons de réception du rez-de-chaussée se trouvent les quatre oeuvres qui m'avaient été précédemment confiées (en 1924). En outre j'y ai placé 4 tableaux que m'a prêtés le peintre van de Leene et que j'ai groupés en exposition provisoire. Lorsque je n'aurai plus ces quatre oeuvres à ma disposition, il restera quatre panneaux des plus importants à garnir. Puis-je espérer que la Direction des Beaux Arts m'y aidera? Les tableaux de M.Van de Leene mesurent environ 78 centimètres de large et 68 de hauteur (cadre compris) et ce sont les dimensions qui conviennent.

11

Au-dessus de la cheminée de grand hall, qui fait face au visiteur entrant à l'Ambassade, il conviendrait aussi de placer un tableau qui pourrait être avantageusement un portrait de souverain (ou souveraine). M.Le Directeur Général des Musées Royaux - ou est-ce M. le Directeur Général des Beaux-Arts? - m'a fait espérer qu'il pourrait trouver dans ses réserves une oeuvre convenable, portrait de Léopold I ou même d'un de nos anciens souverains autrichiens ou espagnols. Le panneau à garnir mesure 1.90 de largeur à la tablette de la cheminée et environ 2m.50 de hauteur. Ce sont là des dimensions maxima naturellement dont il y a lieu de tenir compte pour le choix d'un tableau éventuel.

.....

En vous exprimant à nouveau, Monsieur le Ministre,
mes remerciements pour ce que vous avez fait et ce que
vous ferez encore, j'espère, pour cette Ambassade, je vous
prie de vouloir bien agréer les assurances de ma très
haute considération.

s) Bassompierre.